



Commission
des titres d'ingénieur

**Décision n°2019/03-09
relative à l'accréditation de l'ECAM-EPMI
pour délivrer le titre d'ingénieur**

Etablissement

ECAM-EPMI

Etablissement privé labellisé EESPIG
Nom d'usage : **ECAM-EPMI**
Académie : Versailles
Site de l'école : Cergy-Pontoise

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2011/12-02

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie E : Ouverture d'un cursus de formation par la voie de l'apprentissage en organisant la formation sur les deux dernières années du cycle ingénieur précédées d'une année par la voie de la formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'ECAM-EPMI,
- Vu le rapport établi par Jean-Marc THERET (membre de la CTI et rapporteur principal), Patrick OBERTELLI (membre de la CTI), René-Louis INGLEBERT (expert auprès de la CTI), et présenté en Commission le 13 février 2019,
- Entendus monsieur Moumen DARCHERIF, directeur général de l'ECAM-EPMI et monsieur Maurice CHAYET, directeur des études de l'ECAM-EPMI,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

L'association EPMI (Association de gestion de l'établissement ECAM-EPMI) a été créée le 21 juillet 1992 sous la forme d'une association à but non lucratif, à l'initiative de 4 groupes industriels (EDF, Schneider, Philips et PSA) et de l'Institut Catholique de Paris (ICP) dont la vocation est de :

- Former des ingénieurs généralistes en génie électrique et génie industriel (formation initiale), en génie climatique et développement durable (formation par apprentissage). Reconnue par l'Etat depuis 2007 et disposant du label EESPIG attribuée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en septembre 2015, l'Ecole est habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur et le Grade de Master sous statut d'étudiant et d'apprenti et par la voie de la VAE.
- Développer des offres de formation continue.
- Réaliser des programmes de recherche et de transfert de technologies.

L'école a rejoint le groupe ECAM en 2006, puis adopté le nom d'ECAM-EPMI en septembre 2014. L'école est membre de la Conférence des Grandes Ecoles, de la Fédération des Etablissements Supérieurs d'Intérêt Collectif (FESIC) et de la COMUE Paris-Seine dont elle est cofondatrice, ECAM-EPMI accueille aujourd'hui 740 élèves en formation d'ingénieur (2017-18) à Cergy-Pontoise. Elle exerce son activité au sein de l'Institut Polytechnique Saint-Louis (IPSL), structure associative de gestion et de mutualisation de moyens composée, actuellement de trois

établissements d'enseignement supérieur (ECAM-EPMI, EPSS, ILEPS), tous situés à Cergy-Pontoise.

Stratégie de l'école

ECAM-EPMI a adopté un plan stratégique pour 2016-2021, « Go Agile ! », qui repose sur 3 piliers :

- Le positionnement généraliste de l'Ecole qui associe courants forts, courants faibles et méthodes industrielles, s'inscrit dans une logique de formation de type « Arts et Métiers » à dorsale « génie électrique », et permet d'être en phase avec les besoins des industriels ;
- La posture de l'Ecole comme « hub de services » ;
- Un socle de valeurs inspirées par la culture lassallienne caractérisée par l'écoute et la proximité à l'égard des élèves.
- Cette stratégie se décline en 3 orientations :
- Renforcer les savoir-faire de l'Ecole en s'appuyant sur son identité et son expérience : développer ainsi la valeur de la « marque ECAM-EPMI » et de ses diplômés ;
- Valoriser le capital et l'expérience ECAM-EPMI en « mode start-up » ;
- Déployer l'offre ECAM-EPMI à l'échelle internationale.

Ces orientations se structurent en 4 programmes (créativité et innovation, développement de l'Ecole à l'international, déploiement de l'offre d'expertise de l'Ecole auprès des industriels et des collectivités territoriales, adaptation permanente de l'offre de formation initiale, en apprentissage et de formation continue) et 12 actions clefs. La stratégie s'accompagne d'une politique de sites : renforcement du site de Cergy-Pontoise qui reste le siège de l'Ecole et conserve les fonctions de formation et de recherche telles qu'elles existent aujourd'hui, développement de deux nouveaux sites : Cachan (94) (dans les anciens locaux de l'ENS) pour l'accueil de prépas, de la formation continue, d'un cycle Bachelor, d'une Ecole de Management en Energétique, Grasse (06) pour un cycle préparatoire, une 3ème année de cycle ingénieur. Le premier site ouvrira au mieux en septembre 2021, le second en septembre 2019.

Caractéristiques globales

L'équipe se compose de 45 enseignants et enseignants-chercheurs permanents en 2018. Le budget de fonctionnement de l'Ecole pour 2016-2017 comporte un résultat net de 108 K€ (produits d'exploitation : 7 211 K€ - charges : 7 102 K€). L'Ecole comprend 12 laboratoires accessibles aux étudiants et aux enseignants-chercheurs.

Formation

ECAM-EPMI forme des ingénieurs au titre de la formation initiale sous les deux statuts d'étudiant et d'apprenti, formations qui conduisent aux diplômes habilités par la CTI et assortis du Grade de Master :

- Diplôme d'Ingénieur généraliste à dominante génie électrique et industriel, accessible via la formation initiale sous statut d'étudiant et par la voie de la VAE ;
- Diplôme d'Ingénieur spécialisé en Génie Climatique et Energétique, accessible via la formation initiale sous statut d'apprenti.

A ce jour, l'école a diplômé 2 202 ingénieurs issus de la filière en formation initiale sous statut d'étudiant et 169 ingénieurs issus de la filière Fen formation initiale sous statut d'apprenti et 2 ingénieurs par la VAE depuis ses débuts. Le nombre de diplômés en 2017 était de 141 pour le parcours étudiant et de 34 élèves pour l'apprentissage.

La formation d'ingénieur sous statut d'étudiant est structurée en deux cycles complémentaires :

- Un cycle préparatoire en deux ans qui a pour objectif d'introduire les concepts fondamentaux, les techniques et méthodes de travail nécessaires à la poursuite des études en cycle ingénieur. Il favorise le travail en équipe et la formation en mode projet ;
- Un cycle ingénieur de trois ans comprenant un tronc commun de deux ans et une année d'options au nombre de 6 (Energétique et Ville du Futur, Energie & Systèmes Electriques, Productique & Systèmes Industriels, Logistique & Achats Techniques, Réseaux & Technologies de l'Information, Management des Systèmes d'Information).

La formation de l'Ecole par apprentissage a pour spécialité le génie climatique et énergétique. Son ouverture répond à la demande de nombreuses entreprises partenaires d'ECAM-EPMI, L'Ecole

organise et délivre cette formation dans le cadre d'une Unité de Formation par l'Apprentissage (UFA EPMI) rattachée par convention au CFA CERFAL. La formation se déroule sur une période de 3 ans.

Cependant, pour répondre à l'évolution des besoins des entreprises et des apprentis, l'école souhaite développer une formation par apprentissage sur les deux dernières années du cycle ingénieur, dans le domaine du Génie électrique et Informatique. C'est dans cette perspective qu'elle dépose parallèlement au présent dossier d'audit périodique, une demande d'accréditation pour cette formation auprès de la CTI.

Synthèse de l'évaluation

Points forts :

- Ecole bien structurée et implantée dans le paysage des écoles d'ingénieur
- Démarche qualité agréée EFQM
- Ancrage avec le monde industriel

Points à améliorer :

- Manque d'appui des PME-PMI
- Mobilité internationale à mieux préciser dans le règlement intérieur (stage et échange)
- Projet insuffisamment explicité sur le plan pédagogique
- Insuffisance de l'approche en sciences humaines et sociales dans ces secteurs émergents à fort impact sociétal

En conséquence

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école à délivrer le titre suivant (ouverture d'une nouvelle voie de formation par l'apprentissage sur les deux dernières années de la formation) :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'ECAM-EPMI	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2021-2022	restreinte

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Pendant la mise en place de la formation, veiller à mieux définir les métiers visés
- Développer les relations avec les PME pour prendre en compte leurs besoins
- Améliorer l'approche en sciences humaines et sociales dans les secteurs de l'électronique et du numérique à fort impact sociétal.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 12 mars 2019.

Membres participant aux débats : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Élisabeth CRÉPON, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAUULT-DUC, Anne-Marie JOLLY, Jean-Yves KOCH, Élisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, William LIS, Joël MOREAU, Alain MORETTO, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Denis PRIOU, Georges SANTINI.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 avril 2019.

La présidente
Elisabeth CRÉPON



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal
Jean-Marc THERET

